

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** DET 0.8 % VERT MINTY  
XANTHANE BIS

**N° de produit:** 0016127719

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Pour nettoyer et parfumer les toilettes

**Usages déconseillés:**

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

McBRIDE ESTAIMPUIS (YPLON S.A.)  
Rue Moulin Masure, 4  
ESTAIMPUIS 7730

**Téléphone:** + 32 (0) 56 48 23 11

**Télécopie:** + 32 (0) 56 48 23 12

**Site web:** <http://www.detergentinfo.com>

**E-mail:** [product.legislation@mcbride.eu](mailto:product.legislation@mcbride.eu)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** B : 070 245 245 (24h/24h)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Non répertorié

### 2.2 Éléments d'Étiquetage

#### Conseils de Prudence

#### Conseils généraux:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103: Lire l'étiquette avant utilisation.

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE

. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Informations générales:** Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
FORMIC ACID	0,1 - <1%	64-18-6	200-579-1	01-2119491174-37	1	#

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

#### Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
FORMIC ACID	Flam. Liq.: 3: H226 Acute Tox.: 3: H331 Eye Dam.: 1: H318 Acute Tox.: 4: H302 Skin Corr.: 1A: H314	Note B

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.  
CLP: Règlement n° 1272/2008

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Transporter à l'air frais.

**Contact avec la Peau:** Bien laver la peau avec de l'eau.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Dangers:** Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

**Traitement:** Consulter un médecin en cas de symptômes.



## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Dangers d'Incendie Généraux:</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
<b>5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.
<b>6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.
<b>6.4 Référence à d'autres sections:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage:

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:</b>	Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.
<b>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.:</b>	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pour nettoyer et parfumer les toilettes

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
FORMIC ACID	VME	5,000000 ppm	9,000000 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

**8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales:** Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage:** En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

**Protection de la peau Protection des Mains:** Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

**Autres:** Aucune information disponible.

**Protection respiratoire:** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

**Mesures d'hygiène:** Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Contrôles environnementaux:** Pas eFDS disponible

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Odeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	2,60 (20,00 ° C)
<b>Point de congélation:</b>	Aucune information disponible.

<b>Point d'ébullition:</b>	100,00 ° C
<b>Point d'éclair:</b>	100,00 ° C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	1.003,0000 g/cm <sup>3</sup> (20,00 ° C)
<b>Densité relative:</b>	1,0420 (20,00 ° C)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>SADT:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité:</b>	350,000 mm <sup>2</sup> /s (20,00 ° C)
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Teneur en COV:</b>	Directive 1999/13/CE: 8,00 g/l ~0,80 % (calculé)
-----------------------	--

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Aucune dans les conditions normales.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Aucune dans les conditions normales.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
<b>Contact oculaire:</b>	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

**Ingestion:** Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

**Mélange:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID LD 50 (Rat): 730,000000 mg/kg Résultat expérimental, Étude clé

##### Contact avec la peau

**Mélange:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID Aucune information disponible.

##### Inhalation

**Mélange:** ETAméI937,300000 mg/l Vapeur

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID LC 50 (Rat, 4,00 H): 7,400000 mg/l Vapeur, Résultat expérimental, Étude clé

#### Toxicité à dose répétée

**Mélange:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID Aucune information disponible.

#### Corrosion ou Irritation cutanée:

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID Aucune information disponible.

#### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID Aucune information disponible.

#### Sensibilisation

##### Respiratoire ou Cutanée:

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

#### **Mutagénicité des Cellules Germinales**

##### **In vitro**

**Mélange:**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

##### **In vivo**

**Mélange:**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

#### **Cancérogénicité**

**Mélange:**      Aucune information disponible.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

**Mélange:**      Aucune information disponible.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

#### **Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Mélange:**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

#### **Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Mélange:**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

#### **Risque d'Aspiration**

**Mélange:**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID      Aucune information disponible.

### **SECTION 12 : Informations écologiques**

#### **12.1 Toxicité**

## Toxicité aiguë

### Poisson

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

### Invertébrés Aquatiques

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

## Toxicité chronique

### Poisson

**Mélange:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

### Invertébrés Aquatiques

**Mélange:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

## 12.2 Persistance et Dégradabilité

### Biodégradation

**Mélange:** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

### Rapport DBO/DCO

**Mélange:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**



FORMIC ACID                      Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

**Mélange:**                      Ce produit n'est pas bioaccumulable.

**Substance(s) spécifiée(s)**

FORMIC ACID                      Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le Sol:**                      Aucune information disponible.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

FORMIC ACID                      Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FORMIC ACID                      Aucune information disponible.

**12.6 Autres Effets Néfastes:**                      Aucun connu.

**12.7 Informations supplémentaires:**                      Aucune information disponible.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:**                      Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

**Méthodes d'élimination:**                      Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**ADR**  
Non réglementé.

**ADN**  
Non réglementé.

**RID**  
Non réglementé.

**IMDG**  
Non réglementé.

**IATA**  
Non réglementé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** non applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:** aucune

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:** aucune

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

#### Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Protocole de Kyoto

#### SECTION 16 : Autres informations

**Informations de révision:** Sans objet.

#### Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Principales références bibliographiques et sources de données:** Aucune information disponible.

#### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226 : Liquide et vapeur inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H331

Toxique par inhalation.

**Informations de formation:**

Aucune information disponible.

**Classification DetNet -**

Sans objet.

**Numéro d'enregistrement:**

**Date de Publication:**

09.05.2017

**FDS n°:**

**Avis de non-responsabilité:**

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.